

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p>DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME</p> <p>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA ROCHELLE</p> <p>Date de convocation : 19/02/2010</p> <p>Date de publication : 05/03/2010</p>	<p>SÉANCE DU 26 FÉVRIER 2010 À ESNANDES</p> <p>Sous la présidence de : M. Maxime BONO, Président</p> <p>Autres membres présents : Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Jean-François FOUNTAINE, M. Michel Martial DURIEUX, Mme Suzanne TALLARD, M. Yann JUIN, M. Denis LEROY, M. Guy DENIER, Mme Maryline SIMONÉ, M. Jacques BERNARD, M. Christian GRIMPRET, M. Guy COURSAN, M. Daniel GROSCOLAS (à partir de la question20), M. Henri LAMBERT, M. Christian PÉREZ, M. Jean-François VATRÉ, M. Jean-Louis LÉONARD, M. Pierre MALBOSC, M. Aimé GLOUX, Mmes Soraya AMMOUCHE, Nicole THOREAU, M. Jean-Pierre FOUCHER, M. Patrick ANGIBAUD, Mme Marie-Anne HECKMANN, M. Patrice JOUBERT, Vice-présidents,</p> <p>M. Yves AUDOUX, M. Bruno BARBIER, Mme Marie-Sophie BOTHOREL, M. Jean-Pierre CARDIN, Mme Marie-Thérèse CAUGNON, M. Jean-Pierre CHANTECAILLE, M. Jean-Claude CHICHÉ, Mme Christelle CLAYSAC, M. Jean-Claude COUGNAUD, Mme Marie-Thérèse DELAHAYE, M. Vincent DEMESTER, M. Pierre DERMONCOURT, M. Paulin DEROIR, M. Jack DILLENBOURG, Mme Sylvie DUBOIS, M. Olivier FALORNI, Mme Marylise FLEURET-PAGNOUX, M. Gérard FOUGERAY, Mme Patricia FRIOU, Mme Nathalie GARNIER, M. Dominique GENSAC, Mme Bérangère GILLE, M. Gérard GOUSSEAU, Mme Brigitte GRAUX, M. Christian GUICHET, Mme Josseline GUITTON, Mme Anne-Laure JAUMOUILLIÉ, Mme Virginie KALBACH, M. Charles KLOBOUKOFF, Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Philippe MASSONNET, M. Daniel MATIFAS, M. Sylvain MEUNIER, Mme Sylvie-Olympe MOREAU, Mme Dominique MORVANT, M. Habib MOUFFOKES, M. Marc NÉDÉLEC, M. Yvon NEVEUX, Mme Annie PHELUT, M. Michel PLANCHE, M. Yannick REVERS, M. Jean-Marc SORNIN, Conseillers</p> <p>Membres absents excusés : M. Daniel GROSCOLAS (jusqu'à la question19), Mme Nathalie DUPUY procuration à M. Vincent DEMESTER, M. Jean-François DOUARD procuration à M. Yves AUDOUX, M. Jacques LEGET procuration à Mme Marie-Thérèse CAUGNON,</p> <p>M. Michel AUTRUSSEAU procuration à M. Christian PEREZ, Mme Saliha AZÉMA, Mme Brigitte BAUDRY, M. René BÉNÉTEAU, Mme Catherine BENGUIGUI procuration à Mme Christelle CLAYSAC, M. Michel BOBRIE procuration à M. Yann JUIN, M. Alain BUCHERIE procuration à M. Patrice JOUBERT, M. Alain DRAPEAU procuration à M. Jean-François VATRÉ, Mme Sylviane DULIOUST procuration à Mme Patricia FRIOU, Mme Lolita GARNIER, M. Dominique HÉBERT procuration à M. Daniel MATIFAS, M. Philippe JOUSSEMET procuration à Mme Marie-Claude BRIDONNEAU, M. Guillaume KRABAL procuration à M. Jean-pierre CHANTECAILLE, M. David LABICHE procuration à M. Yvon NEVEUX, Mme Sabrina LACONI, M. Patrick LARIBLÉ procuration à Mme Joëlle LAPORTE-MAUDIRE, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Esther MÉMAIN, Mme Brigitte PEUDUPIN procuration à M. olivier FALORNI, M. Jean-Louis ROLLAND, Mme Véronique RUSSEIL procuration à Mme Virginie KALBACH, Mme Christiane STAUB procuration à M. Jean-Louis LÉONARD, Mme Marie-Laure TISSANDIER, M. Michel VEYSSIÈRE procuration à M. Daniel GROSCOLAS, M. Abdel Nasser ZÉRARGA procuration à Mme Soraya AMMOUCHE : Conseillers</p> <p>Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre ROBLIN</p>
---	--

Nombre de membres en exercice :	96	Bulletins litigieux :	0
Nombre de membres présents :	68	Abstentions :	0
Nombre de membres ayant donné procuration :	19	Suffrages exprimés :	87
Nombre de votants :	87	Pour l'adoption :	87
		Contre l'adoption :	0

N° 52

Titre / COMMUNE DE PÉRIGNY - CENTRE AQUATIQUE PALMILUD - DÉVERSEMENT DES EAUX USÉES - CONVENTION FINANCIÈRE

Monsieur BERNARD expose que le centre aquatique PALMILUD de la commune de Périgny, situé avenue Louis Lumière rejette une partie de ses eaux usées dans le système d'assainissement de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle. Les eaux issues des bassins de natation ne sont pas déversées dans le réseau public d'assainissement des Eaux usées.

Dans le cadre des articles R 2333-123, R 2333-125 et R 2333-127 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions de perception de la redevance assainissement, il convient de passer avec cet établissement une convention financière indiquant les conditions et modalités du calcul de la redevance assainissement basé sur les volumes réellement rejetés au réseau public d'eaux usées.

Toute modification ultérieure apportée par l'établissement et de nature à entraîner un changement notable dans les conditions et les caractéristiques de rejet des effluents devra être portée à la connaissance du service Assainissement avant sa réalisation.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la Convention financière pour le déversement des eaux usées du Centre aquatique PALMILUD de la commune de Périgny au réseau d'assainissement et à la station d'épuration de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle.

CES PROPOSITIONS, MISES AUX VOIX, SONT ADOPTÉES,
POUR EXTRAIT CONFORME,
POUR LE PRÉSIDENT,
LA VICE-PRÉSIDENTE

Marie-Claude BRIDONNEAU